

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le mercredi 15 avril 2015, à 16 h.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Sandra Bolduc, et Paula Rodrigues et messieurs les conseillers Marc Bouthillier, Richard Tetreault, Serge Gélinas, Luc Ricard et Jean Roy formant quorum sous la présidence de Me Denis Lavoie, maire.

Sont également présents monsieur Jacques Beaugard, directeur général, et Me Sandra Ruel, greffière.

Madame Francine Guay, conseillère, est absente lors de cette séance extraordinaire.

**Période de questions** : 16 h 04

**2015-04-223** **1. Acceptation de l'avis de convocation**

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte l'avis de convocation tel qu'il a été soumis.

Adoptée

**2015-04-224** **2. Adoption du Programme fonctionnel et technique (PFT) concernant le Pôle du Savoir, d'Histoire et de la Culture préparé par M. Pierre Labonté, architecte**

Attendu que la ville désire construire un Pôle du Savoir, d'Histoire et de la Culture;

Attendu qu'un PFT doit être élaboré afin de mettre par écrit les principaux enjeux relatifs au concours d'architecture et à la construction du Pôle du Savoir, d'Histoire et de la Culture;

Attendu que nous avons retenu les services de monsieur Pierre Labonté, architecte, afin d'établir ce programme;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par monsieur le conseiller Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil adopte le PFT préparé par monsieur Pierre Labonté et daté du 1<sup>er</sup> avril 2015, tel que soumis.

Adoptée

**2015-04-225** **3. Adoption du règlement du concours d'architecture pour le Pôle du Savoir, de l'Histoire et de la Culture**

Considérant les règles concernant la subvention du Ministère de la Culture et des communications;

Considérant l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) indiquant que le Ministre peut permettre à une municipalité d'octroyer un contrat, après la tenue d'un concours de design, au lauréat de ce concours;

Considérant le règlement du concours d'architecture pour le Pôle du Savoir, d'Histoire et de la Culture, préparé et rédigé par madame Michelle Décary, architecte, daté du 20 mars 2015 et annexé au soutien des présentes;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le règlement du concours d'architecture Pôle du Savoir, d'Histoire et de la Culture préparé et rédigé par madame Michelle Décary, architecte, daté du 20 mars 2015.

Adoptée

2015-04-226

**4. Demande de subvention au Ministère fédéral Patrimoine canadien pour le Pôle du Savoir, d'histoire et de la Culture de Chambly**

Attendu que la Ville de Chambly est engagée dans le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque municipale, d'une salle d'exposition et d'une salle polyvalente multiculturelle d'une capacité de quelques 410 sièges pour les arts de la scène;

Attendu que le Projet du Pôle du Savoir, d'Histoire et de la culture de Chambly est évalué à plus de NEUF (9) MILLIONS DE DOLLARS;

Attendu que l'édifice projeté s'élèvera dans le voisinage du Canal de Chambly, du Fort de Chambly et du Parc de la Garnison du Fort de Chambly;

Attendu que le projet de la nouvelle bibliothèque bénéficie d'une subvention provinciale de 2,3 millions;

Attendu que la Ville de Chambly procède à un concours d'architecture conformément à la Loi;

Attendu que ce projet vise à marquer le 350<sup>ième</sup> anniversaire du premier Fort de Chambly;

Attendu que la ville de Chambly désire l'appui du Gouvernement du Canada, par le biais du Ministère du Patrimoine Canadien et son programme FONDOS DU CANADA POUR LES ESPACES CULTURELS;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la Ville de Chambly demande l'appui financier du Gouvernement du Canada, par le biais du Ministère du Patrimoine Canadien et son programme FONDOS DU CANADA POUR LES ESPACES CULTURELS pour la réalisation et la construction d'une nouvelle bibliothèque municipale, d'une salle d'exposition et d'une salle polyvalente multiculturelle d'une capacité de quelques 410 sièges pour les arts de la scène.

D'autoriser le Maire et la Greffière ou leur remplaçant à signer tous les documents et à fournir tous les documents que les autorités fédérales pourraient requérir pour la présente demande d'aide financière.

Adoptée

2015-04-227

**5. Mandat à LCO consultants en construction et gestion inc. afin de faire partie du comité technique qui évaluera les offres retenues dans le projet du Pôle de savoir, d'histoire et de la culture**

Considérant l'offre de services professionnels de LCO consultants en construction et gestion

inc., daté du 30 mars 2015, relativement à la planification des coûts d'immobilisation pour le Pôle du Savoir, d'Histoire et de la Culture;

Considérant que ce service est requis dans l'analyse des offres dans le cadre du Concours d'architecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par madame la conseillère Paula Rodrigues

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'octroyer le mandat pour la planification des coûts d'immobilisation pour le Pôle du Savoir, d'Histoire et de la Culture à LCO consultants en construction et gestion inc. selon l'offre daté du 30 mars 2015, pour une somme de 20 900 \$ plus taxes.

Que cette dépense soit financée à même le surplus affecté pour le Pôle du Savoir, d'Histoire et de la Culture.

Poste budgétaire : 1-22-722-00-411

Certificat de la trésorière : 2015-175

Adoptée

**2015-04-228 6. Acquisition d'un camion autopompe custom pour le Service d'incendie, à la compagnie Techno Feu inc. au coût de 746 605 \$ taxes incluses**

Attendu qu'en vertu des normes en vigueur au Canada, le véhicule 98-226 doit être remplacé;

Attendu que, suite à l'ouverture publique de l'appel d'offres publié sur SEAO portant le numéro TP2015-07 pour l'acquisition d'un camion autopompe custom pour le Service d'incendie, le 19 février 2015, deux (2) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

- Aéro-Feu Ltée : 515 380.90 \$ USD avant taxes – non conforme
- Techno Feu inc. : 516 915,41 \$ USD avant taxes – conforme

Attendu que, suite à l'analyse des soumissions, le directeur du Service d'incendie, monsieur Stéphane Dumberry, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit : Techno Feu inc., au montant de 516 915,41 \$ USD avant taxes;

Attendu que, le budget était prévu au PTI 2015 sous le # 15-TP-06 F1 pour un montant de 550 000 \$, mais qu'en raison de la hausse de la devise américaine de 1,2508 \$ CAD, le montant estimé s'élève 746 605\$ (taux de change de la banque du Canada d'aujourd'hui), et le prix final sera ajusté en fonction du taux en vigueur le jour de la transaction;

Attendu que cette hausse de prix créée par la devise américaine sera récupérée partiellement par la vente du camion remplacé et le tout sera financé comme prévu par le fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat relatif à la soumission TP2015-07 pour l'acquisition d'un camion autopompe custom, au plus bas soumissionnaire conforme, soit : Techno Feu inc., au montant de 746 605 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement et que la période de remboursement soit de dix ans, conformément à la politique de capitalisation et d'amortissement et sujet à la limite fixée par l'article 569, paragraphe 2, de la Loi sur les cités et villes;

Poste budgétaire : 1-22-220-00-724  
Certificat de la trésorière : 2015-176

Adoptée

**2015-04-229 7. Soirée bénéfique au profit du Centre d'écoute Montérégie - Achat de deux billets au coût de 125 \$ chacun**

Considérant la correspondance reçue relativement au dixième souper bénéfique au profit du Centre d'écoute Montérégie, Briser l'isolement chez les aînés;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ par madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser une dépense au montant de 250 \$ pour l'achat de deux billets pour la participation des élus au souper bénéfique du Centre d'écoute Montérégie qui se tiendra le 1<sup>er</sup> mai 2015.

Poste budgétaire : 1-02-111-00-996  
Certificat de la trésorière : 2015-177

Adoptée

**2015-04-230 8. Autorisation de dépenses pour des travaux supplémentaires dans le cadre du contrat de l'aménagement du parc de Beaulac à Excavation E.S.M. inc., au coût de 18 317,80 \$ plus taxes**

Considérant que la résolution 2013-09-660 a octroyé à Excavation E.S.M. inc. le contrat de pour l'aménagement du parc de Beaulac;

Considérant que la valeur du contrat accordé par la résolution 2013-09-660 est de 542 386,32 \$, toutes taxes incluses;

Considérant que lors de l'exécution du contrat, des travaux additionnels ont été nécessaires causés majoritairement par les conditions rencontrées en chantier;

Considérant la résolution 2015-03-145 relativement à des travaux supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal entérine la modification du contrat octroyé à Excavation E.S.M. inc. par la résolution 2013-09-660 pour les travaux additionnels requis pour la somme de 18 317,80 \$ plus taxes.

Que cette dépense soit assumée par le fonds de parc, terrains de jeux et espaces naturels.

Poste budgétaire : 1-55-136-09-000  
Certificat de la trésorière : 2015-178

Adoptée

**2015-04-231 9. Levée de la séance**

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance de l'assemblée extraordinaire du 15 avril 2015, à 16 h 07, soit levée.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Me Denis Lavoie, maire

\_\_\_\_\_  
Me Sandra Ruel, greffière